

Mario Palmaro sur l'homopobie et les 10 étapes vers le « mariage » gay

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#), [En Une](#), [Points non négociables](#)

Date : 2 décembre 2013



Ce [texte](#) de [Mario Palmaro](#) a été publié en octobre par Il Timone. Même si la France possède déjà sa loi contre l'homophobie, et par voie de conséquence, comme nous allons le voir, sa loi sur le « mariage pour tous », cette analyse de la situation italienne où il reste des étapes à franchir est du plus haut intérêt. Je vous propose ici ma traduction de la version anglaise de ce texte (je n'ai pas trouvé le lien vers l'original en italien) qui mérite d'être réfléchi même une fois la bataille perdue, car il s'agit de savoir à quelles conditions on peut espérer revenir à une situation plus normale. Et pour y arriver, on ne pourra faire l'économie d'une identification exacte des erreurs commises.

Note : Mario Palmaro est ce journaliste très critique du pape François, que ce dernier a appelé et remercié pour ses critiques alors qu'il l'a su gravement atteint par un cancer. – J.S.



Mario Palmaro

Avec des lois réprimant l'« homophobie », l'humanité est taillée en pièces, pas à pas, sous les applaudissements triomphants des ennemis de l'Eglise.

Homophobie. Le Parlement italien est sur le point d'approuver une loi qui pénalisera, à l'aide de sanctions spécifiques, des comportements qui font partie de cette nouvelle catégorie conceptuelle. Mais que signifie être « un homophobe » ? En réalité, nul ne saurait le définir avec précision, parce que l'homophobie est une invention idéologique. C'est une idée tirée du code pénal soviétique, qui permettra au ministère public et aux juges de poursuivre les comportements les plus divers, en ce qui constitue la plus grotesque victoire de la jurisprudence créative.

L'homophobie en tant que catégorie de l'absurde

L'homophobie présuppose que le monde serait fait d'hétérosexuels et d'homosexuels, en même temps que d'autres catégories éventuellement identifiables, en relation avec la sphère sexuelle. Mais le concept d'hétérosexualité est déjà factice : en réalité, lorsque des hommes et des femmes ont des relations sexuelles, ils se comportent tout simplement comme des gens normaux. C'est tout le reste qui est anormal. Une fois la catégorie de l'homophobie acceptée, cette affirmation sera impossible à faire publiquement sans encourir les foudres de la loi. On peut dire la même chose d'un professeur ou d'un maître qui enseigneraient à leurs étudiants que les relations entre personnes du même sexe sont anormales, ou que le fait d'avoir deux pères ou deux mères est dommageable pour les enfants. La plainte pénale pendra également comme une épée de Damoclès au-dessus de la tête de tout prêtre ou catéchiste qui définit les actes homosexuels comme des péchés contre la nature, péchés, donc, qui « crient vengeance à Dieu ».

L'homophobie est une catégorie de l'absurde. Si une personne est attaquée ou insultée, l'ordre juridique prévoit déjà des sanctions applicables à tous, selon le principe de base de l'égalité. L'invention de nouvelles lois pénales pour le cas d'une victime homosexuelle (ou qui prétend l'être, car comment vérifier ?), signifie l'inauguration d'une prolifération potentiellement infinie de catégories protégées, renforcée par le code pénal. On pourrait poser

l'hypothèse de lois qui puniraient sévèrement la « gros-phobie » afin de protéger les obèses de la moquerie des camarades de classe ou des collègues ; ou même la « tabacophobie » pour protéger les fumeurs contre ceux qui se rendent coupables de discrimination à leur égard en raison de leur tabagie ; ou même la « calviphobie » pour mettre fin à la honteuse discrimination envers les personnes qui n'ont quasiment plus de cheveux. Vous le voyez bien : il n'y a pas de limite à cette compétition insensée pour faire proliférer les droits civils.

Genre et mariage homosexuel

Une nation qui introduit la catégorie de l'homophobie dans ses lois accepte inévitablement l'idéologie du genre. Que cela signifie-t-il ? Selon la théorie du genre, le sexe d'une personne n'est pas un fait qui provient inexorablement par la nature, à savoir : on naît homme ou femme, tertium non datur – mais que chaque individu choisit, et non point une fois pour toutes, s'il veut être homme ou femme, sans tenir (aucun) compte de leur corps ni de la génétique.

L'homophobie certifiée, à travers la judiciarisation, la destruction de l'identité sexuelle naturelle, en la transformant en un choix individuel et arbitraire. Etre un homme ou être une femme, ce sera un peu comme décider si on va manger de la confiture de pêches ou de cerises.

L'homme, littéralement, « se fait lui-même », et ainsi vient à maturité le fruit du projet anthropologique et social dévastateur des philosophes des Lumières et de révolutionnaires comme Rousseau. Un projet qui se résume dans la rébellion totale contre Dieu et qui culmine avec le rejet des contraintes sexuelles imposées par le corps et ses organes. C'est aussi une moquerie du projet de Dieu pour l'homme : « Soyez féconds et multipliez-vous. »

Il faut d'emblée poser le fait que, dès la promulgation d'une loi sur l'homophobie, quel qu'en soit le sens, une loi sur le mariage homosexuel s'ensuivra automatiquement. Et que par conséquent il y aura la légalisation des adoptions pour les couples homosexuels, et l'accès offert aux mêmes à la procréation médicalement assistée.

Bref, les effets de cette loi sur l'homophobie sont apocalyptiques. En Italie, une forte réaction du monde catholique, c'est-à-dire de l'Eglise, de la conférence des évêques, des associations ecclésiales et les principaux journaux catholiques, aurait été parfaitement normale. En lieu de quoi, ils se taisent tous. Les seules entités catholiques qui ne l'ont pas fait sont les suivantes : Alleanza Cattolica, qui s'est battue non-stop et sur la base d'un manifeste d'opposition clair et très lucide ; la Nuova Bussola Online, qui a mené une campagne intense et tenace ; l'hebdomadaire Tempi, qui a soutenu la campagne contre la loi ; plus d'autres sites ou groupes organisés qui ont combattu mais de taille modeste.

Comment expliquer cette chute vers l'ignorance de la vérité ? Je suggère trois causes :

a. L'habitude des compromissions : cela fait des années désormais que le monde catholique s'est habituée à rechercher le moindre mal en lieu et place du bon et du vrai : une loi contre la mauvaise homophobie plutôt qu'une loi pire.

b. L'existence d'un lobby homosexuel dans le monde catholique qui le paralyse par rapport à cette bataille, et d'autres.

c. La peur de l'opposition frontale avec le monde et de perdre une bataille politique.

Au bout du compte, cette « reddition » explique comment l'homosexualité, considérée comme quelque chose d'anormal et de nocif par la plus grande partie de l'opinion publique jusqu'à une époque assez récente, n'est pas seulement devenu un comportement licite, mais un comportement méritant une protection juridique spéciale ; ce qui en fait quelque chose d'encore plus méritoire que la traditionnelle relation homme-femme. Il est clair que cette situation résulte du travail du lobby homosexuel et de l'environnement favorable créé par les mass-médias. Néanmoins, il faut ajouter que le catholicisme, si l'on peut dire, a « creusé sa propre tombe », en dix étapes dont le caractère erroné atteint des dimensions sismiques.

1. Le jugement du christianisme à propos du comportement homosexuel a sans aucun doute été très sévère depuis deux mille ans : le premier coup perdant consiste à l'adoucissement progressif de ce jugement de vérité, qui pourtant n'enlève rien au message de pardon et de rédemption pour le pécheur, de même que pour n'importe quel autre type de péché.

2. Avoir été silencieux sur le fait que le comportement homosexuel est un péché. Par respect humain et en raison de la complexité des causes, on en déduit que ce comportement ne peut pas faire l'objet d'un jugement substantiel. Si vous faites attention, vous aurez remarqué que même les catholiques les plus rigoureux éprouvent le besoin de dire au préalable qu'ils « n'ont rien contre les homosexuels ». D'un autre côté, quand ils évoquent le neuvième commandement, cela ne les effleurerait pas de dire d'emblée : « Je n'ai rien contre les adultères. »

3. L'étape suivante consiste à nier explicitement qu'il s'agisse d'un péché : il y a ceux qui sont nés comme ça et donc on ne peut rien faire pour changer les choses.

4. Le terme « contre nature » est aboli dans le langage des sermons, des conférences et des livres, ce qui conduit à liquider en même temps l'idée de nature au sens philosophique. Ce qui reste, c'est simplement la « nature » que l'on trouve dans les documentaires télévisés de Piero Angela.

5. Toute prétention de vouloir conserver une distinction de jugement par rapport à l'homosexuel dans l'ordre judiciaire est abandonnée. Pendant des siècles, les lois ont considéré ce phénomène comme tolérable, ou sans importance sur un plan juridique, mais ils ont toujours conservé une évaluation implicitement négative par rapport à cette condition, qui peut comporter des aspects problématiques dans la sphère publique. Par exemple, la possibilité d'avoir un rôle d'éducateur, ou de faire partie d'une communauté organisée d'une manière spécifique comme la communauté militaire ou un ordre religieux. Les distinctions spécifiques et motivées qui dérivait d'une reconnaissance du caractère pathologique de cette condition étaient reconnues dans le monde entier jusqu'en 1973.

6. Et voici le moment où l'effet « Etat laïque » s'étend : puisque la loi ne peut pas porter un

jugement éthique, tous doivent être traités de la même manière ; donc, chaque relation d'ordre émotionnel possède la même valeur morale et sociale ; par conséquent, les lois traiteront les homosexuels et les hétérosexuels, et les éventuelles catégories ultérieures, de la même manière.

7. Arrivé à ce point, celui qui tente de dire que l'homosexualité va contre la nature, et qu'il ne voudrait pas d'un enseignant homosexuel, devient un hors-la-loi, d'abord au niveau des mass-médias (il est mis au pilori par les journalistes de la télévision et de la presse écrite), puis au niveau judiciaire (par les lois sur l'homophobie) : à ce stade, le monde catholique abandonne à leur sort tous ceux qui se heurtent à la hache du bourreau dressée par la nouvelle « homocratie », en les liquidant comme « imprudents » ou « intégristes ».

8. Et c'est alors qu'on passe la loi sur les « unions homosexuelles », moment précis où le « loser » catholique se montre satisfait parce qu'on ne les a pas définies comme des « mariages ».

9. Evidemment, les « mariages homosexuels » arrivent dans la foulée : à ce stade, le « loser » catholique affiche son optimisme, parce que « l'on n'a pas prévu l'adoption par des homosexuels ».

10. L'adoption homosexuelle est adoptée et voici que le « loser » catholique conclut, avec satisfaction, qu'en tout cas « l'idée de la famille existe encore ».

Mario Palmaro, "Il Timone", octobre 2013

• ***Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ? Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)***

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)